

D É C I S I O N

Portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et embellissement de l'entrée de site de l'impasse Charlemagne depuis l'avenue Charlemagne

CC ACVI / TPF INGENIERIE

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et embellissement de l'entrée de site de l'impasse Charlemagne depuis l'avenue Charlemagne,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé par mail le 8 septembre 2023 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et embellissement de l'entrée de site de l'impasse Charlemagne depuis l'avenue Charlemagne,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à tranches et à prix global forfaitaire,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à l'entreprise TPF INGENIERIE sise 5 rue Georges Rastoul – 34490 THEZAN LES BEZIERS (SIRET du siège n° 420 606 188 00316) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché **de maitrise d'œuvre pour la sécurisation et embellissement de l'entrée de site de l'impasse Charlemagne depuis l'avenue Charlemagne**, n° 2023S34MSCH, à l'entreprise TPF INGENIERIE sise 5 rue Georges Rastoul – 34490 THEZAN LES BEZIERS (SIRET du siège n° **420 606 188 00316**), et ce pour un montant 25 105.91-€ HT la tranche ferme, et 3 000.00-€ HT la tranche optionnelle, soit une **offre totale de 28 105.91-€ HT (vingt-huit mille cent cinq euros et quatre-vingt-onze centimes HT**, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période d'une année, à compter de la date fixée par ordre de service,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

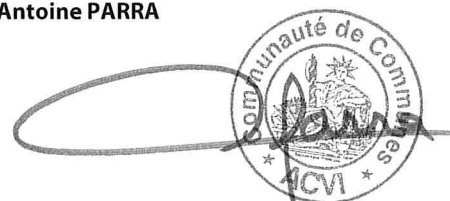
ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 25/10/2023,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

**Le président
Antoine PARRA**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.